remplir le rôle d'entremetteuse, ou du moins de complaisante. Très-nombreuses sont les satires contre les *paplards*, la *paplardrie*, le *béguinage*, mots très-fréquents dans la poésie de cette époque, et qui lui ont été empruntés par Rabelais. Les textes les moins irrélégieux racontent des farces faites par les habitants du paradis, par son portier surtout, à quelque démon. Le plus joli *fabliau*, le plus original qui nous reste sur ce singulier sujet, est d'un auteur anonyme; il a pour titre : *Saint Pierre et le jongleur*. Le diable, allant en tournée, confie la garde de l'enfer à un nouveau venu, ménétrier de profession, joueur passionné. Saint Pierre profite de l'absence du diable, et, s'étant muni de dés pipés, il va proposer un brelan au jongleur, lui gagne une âme damnée, puis deux, dix, cent et jusqu'à la moitié de tous les détenus de la prison infernale. Désespéré, le ménétrier fait son va-tout : il perd encore et saint Pierre emmène l'enfer entier en paradis.

D'autres sont moins édifiants; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir l'œuvre de Rutebeuf et à lire au choix le *Testament de l'âne*, la *Jeune fille déguisée en cordelier*, ou bien encore la dame qui fait

Trois tours entour le moustier,

qui y rencontre le *prouvoire* et parvient ensuite à tranquilliser son mari sur les causes de son absence.

Le théâtre des *fabliaux* est aussi bien sur la terre que dans le paradis; ses personnages ne sont pas seulement la Vierge, les anges, les saints, mais encore le clergé et les moines, les barons, les bourgeois et même les vilains. On peut deviner dans ces récits quelle était la condition sociale des malheureux qui composaient cette dernière classe, les laboureurs et les paysans, hâlés, lépreux, opprimés; on les voit, ces hommes qui n'étaient pas encore comptés dans le tiers état, courbés sous l'oppression et la haine de tous, même des bourgeois, même des jongleurs et des ménétriers qui, pour flatter sans doute les seigneurs, épousaient leurs préjugés. Quelquefois cependant ils relèvent la tête, ils se révoltent, ils réclament leurs droits, comme dans le *Vilain au buffet*. Un bon seigneur avait annoncé qu'il voulait tenir cour pour tout le monde : le vilain, décidé à prendre sa part d'une fête où les gens de tout rang étaient invités, prie le sénéchal de lui procurer un siége pour qu'il puisse manger et boire. L'avare et orgueilleux sénéchal, irrité de l'outrecuidance du manant, lui donne une *buffe* (un soufflet) et lui dit : « Assieds-toi sur ce buffet-là. » Lorsque la fête commence et que le prix proposé par le seigneur, une belle robe d'écarlate, est disputé entre les ménestrels, le vilain y prétend à son tour; et, au moment où l'on est dans l'attente de ce qu'il va faire, il donne une grande *buffe* au sénéchal. Interrogé par le seigneur, qui s'étonne de cette audace : « J'ai voulu, répond-il simplement, lui rendre son buffet. » Le comte décerne le prix à un débiteur qui s'acquitte si bien et les ménestrels applaudissent.

Il n'y a là ni beaucoup d'originalité ni grande invention, mais le récit est vif et coloré, et ce soufflet, donné par un vilain à un puissant sénéchal, résonne à nos oreilles comme le premier tintement du tocsin qui soulevera le peuple cinq siècles plus tard.

Il est un autre petit *fabliau* que nous analyserons encore; c'est celui du *Vilain qui conquist paradis par plaid*. « Nulle part le bon sens du vilain, avec son âpre sentiment de l'équité, n'éclata mieux, dit V. Le Clerc, que dans ce conte vraiment hardi et presque prophétique. Imbert, qui en trouve le sujet assez fou, paraît, tout en l'imitant, n'y avoir rien compris. Gudin, qui, du moins, y reconnaît un chef-d'œuvre des trouvères, a eu cependant le tort de prétendre le refaire et l'augmenter.

» Un vilain meurt, sans que diable ni ange ne s'en inquiète; mais son âme, en regardant à droite vers le ciel, aperçoit l'archange saint Michel conduisant un élu et le suit jusqu'au paradis. Saint Pierre, après avoir laissé entrer l'élu, repousse, en jurant par saint Guilain, l'autre âme que personne n'a recommandée :

. . . . . Par saint Guilain!
Nos n'avons cure de vilain.

« Beau sire Pierre, dit l'âme éconduite, Dieu » s'est bien trompé quand il vous a fait son » apôtre et ensuite son portier, vous qui l'a- » vez renié trois fois. Laissez passer plus » loyal que vous. » Saint Pierre, tout honteux, vient se plaindre à son confrère saint Thomas, qui essaye à son tour de faire vider le paradis à l'insolent. Nouvelle boutade du vilain : « Thomas, dit-il, c'est bien à toi de faire » le fier, lorsque tu n'as voulu croire à Dieu » qu'après avoir touché ses plaies. » Saint Thomas a recours à saint Paul, qui s'attire, en voulant se mêler de l'affaire, cette autre vérité : « N'est-ce pas vous, dom Paul le » Chauve, qui avez lapidé saint Etienne et à » qui le bon Dieu a donné un grand souf- » flet? »

» Pierre, Thomas, Paul, n'ayant rien à répondre, s'en vont porter leurs plaintes à Dieu lui-même, devant qui l'accusé, le serf affranchi par la parole, se justifie et gagne sa cause. »

Chaque fablier illustre et chaque *fabliau* célèbre a un article particulier dans notre *Dictionnaire;* nous ne ferons donc qu'énumérer en passant Levis, Rutebeuf, Basir, Audefroy le Bâtard, et leurs imitateurs plus modernes, Marguerite de Navarre, Rabelais, Verville, Desperriers, Bouchet, Pétrarque, Boccace, La Fontaine. Les poëtes et conteurs du XVIe et du XVIIe siècle se sont évidemment inspirés d'eux; mais il faut ajouter aussi qu'ils ont souvent remonté aux sources communes, à la littérature orientale importée par les croisés. « Avec les croisades, en effet, s'introduisirent en France le roman, les contes de chevalerie, la ballade, les géants et les enchanteurs. L'esprit, excité par cette grande épopée réelle, par la nature même des lieux où l'on allait combattre, rapporta, avec le besoin de récits invraisemblables, une confiance religieuse en des choses surnaturelles singulièrement favorables au roman. Pour les trouvères et les professeurs de la gaie science, c'était un domaine immense à exploiter que cet Orient qui ne se révélait que par la tradition, par les produits d'un luxe inconnu et les récits des pèlerins, frères souvent des *fabléors*, même lorsqu'ils montraient leurs reliques de saints. Beaucoup de nos *fabliaux* furent traduits de l'arabe, et s'ils ne conservèrent pas plus de couleur locale, c'est qu'alors il fallait plaire aux masses, les intéresser et non faire preuve de savoir. Autant, dit M. Raoul de Croy, il est facile, en admettant cette origine, de suivre ensuite le développement du genre romanesque, autant il deviendrait épineux de vouloir séparer ce qui appartient aux croisades de ce qui pourrait en être indépendant. Nous voyons bien dans de vieux auteurs ce que quelques croyances superstitieuses, antérieures au XIIe siècle, prêtèrent aux fables qui furent racontées depuis; mais il demeure douteux qu'alors l'omnipotence de la féerie, de ces génies doués d'une poésie si gracieuse, fils par le souvenir des druidesses celtiques, ne fut pas un article de foi plutôt qu'une occasion de plaisir. En descendant vers notre époque, au contraire, les *fabliaux*, tels qu'ils naquirent ensuite des conquêtes d'Orient, produisirent des résultats féconds, utiles à constater. Racontés de château en château, ces petits poëmes, tantôt rimés et pouvant servir de récitatif, tantôt ornant seulement d'une diction poétique des événements extraordinaires, devinrent, sans nul doute, la première école où se développa notre poésie. La Provence, l'Italie et l'Espagne acceptèrent nos *fabliaux*. »

On a contesté que Pétrarque, Boccace, La Fontaine aient emprunté, même en partie, aux *fabliaux* les matériaux et les modèles de leurs poëmes ou de leurs contes; c'est du moins l'avis de Chénier dans son *Discours sur l'état des lettres en France au XIIIe siècle*. Nous ne pouvons être de cet avis : Boccace est trop voisin des temps où les *fabliaux* se composaient, se récitaient dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les sociétés de l'Europe occidentale, pour n'en avoir pas eu connaissance. Il était né avant la mort de Rutebeuf et de bien d'autres trouvères; il avait, dans sa jeunesse, fréquenté des troubadours, et peut-être même séjourné ou voyagé en France. Il rassemblait de toutes parts les matériaux de son *Décaméron*; les poëmes français qui en contenaient un grand nombre étaient alors récents et trop renommés pour qu'il n'eût pas l'envie et les moyens d'en profiter. Que sa prose les ait surpassés et fait oublier, ce point n'est pas mis en doute; mais tout nous porte à croire qu'ils lui étaient plus accessibles que les modèles primitifs, nés de l'Orient et bien éloignés depuis qu'il n'y avait plus de croisades. Après Boccace, il nous paraît infiniment probable que Sabadino et Sacchetti, qui ont écrit vers 1400, connaissaient les *fabliaux* des trouvères, qu'ils y ont puisé à pleines mains, et nous ne craignons pas d'en dire autant du Poggo, d'Arlotto, de Masuccio, auteurs de facéties et de contes au XVe siècle. A plus forte raison croirons-nous puisées, en partie, à cette source les *Cent nouvelles*, écrites en prose française, à la cour de Bourgogne, avant 1456 : les rédacteurs de ce recueil étaient à peine à un siècle et demi de distance de Rutebeuf et de Jean de Boves. La question devient plus problématique pour les nouvellistes du XVIe siècle; ceux-ci disposaient déjà du travail de ceux du XIVe et du XVe, et c'était un fonds assez riche pour leur suffire. Cependant il ne serait pas impossible encore que la reine de Navarre, Desperriers, Béroalde de Verville, Henri Estienne et Guillaume Bouchet aient recouru directement aux compositions des trouvères qui les avaient rimées trois cents ans auparavant. Cette remarque ne serait pas justifiée pour les Italiens Malespini, Granucci, Bandello, Domenichi, Sansovino, Straparola; et elle ne pourrait atteindre ni Bebelius, ni Friochlin, ni d'autres Allemands ou Hollandais, compilateurs latins d'historiettes facétieuses, quoiqu'on retombe sans cesse, en parcourant tous ces recueils, sur des sujets traités par les trouvères. Quant à nos écrivains français du XVIIe siècle, ils n'avaient nul besoin et presque plus aucun moyen de remonter si haut : ils trouvaient à leur portée, et en des idiomes plus intelligibles, tous les matériaux qu'il leur plaisait de mettre en œuvre; Boccace et ses nombreux successeurs étaient à leur disposition. Nous ne dirons donc pas avec Caylus que Molière et La Fontaine passaient leur vie à lire et à relire les *fabliaux :* ces vieilles poésies, toutes manuscrites alors et enseveliles au fond des bibliothèques, ont été à peine connues de Du Cange et de La Monnaie, érudits de profession. Molière trouvait le *Vilain Mire* dans les *Sérées* de Bouchet, et le troisième acte de *Georges Dandin* dans Boccace, bien plus aisément que dans Pierre d'Anfol, auteur du *fabliau* de la *Femme ayant tort, parut avoir raison*. Il faut noter, d'ailleurs, qu'avant Pierre d'Anfol ce conte faisait déjà partie du *Dolopathos*, que Molière devait connaître par des versions ou imitations françaises du XVe et du XVIe siècle. Nous savons bien qu'en recherchant l'origine de plusieurs contes de La Fontaine, de Vergier et de Grécourt on remontera jusqu'aux *fabliaux*, et plus haut encore si l'on veut; mais on aura rencontré sur la route tant de copies moins anciennes, qu'il sera peu raisonnable de supposer que La Fontaine ait cherché si loin ce qu'il trouvait tout près de lui. Le mérite des trouvères se réduit donc à avoir introduit dans notre littéraire des narrations ingénieuses, presque toutes d'origine orientale, et à les avoir transmises à Boccace et aux autres conteurs antérieurs à l'année 1500, desquels nos écrivains modernes les ont reçues. Quant à la langue, sou près, quoique bien lents, sont sensibles dans les *fabliaux :* les tours y ont de la vivacité, l'expression revêt quelquefois une forme précise qu'il serait permis de regretter même aujourd'hui. Chénier a rabaissé un peu trop les trouvères, quand il a dit que « leur style est toujours sans art; que, chez eux, la langue et la versification n'avancent point; qu'ils ne nous offrent jamais ces vers bien tournés que l'on rencontre avec plaisir dans Thibaut, roi de Navarre, et dans Guillaume de Lorris; encore moins cette gaieté que la langue française acquérait déjà sous la plume de Jean de Meung. »

Bibliogr. Consulter : Caylus, *Mémoire sur les fabliaux*, dans le tome XX des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 352; *Cours d'histoire de la littérature au moyen âge*, par Villemain; *Analyse du cours de M. Ampère* (1839) *sur les origines de nos fabliaux*, dans le *Journal général de l'instruction publique;* le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France*, où M. Victor Le Clerc a consacré une intéressante notice aux *fabliaux;* et aussi au tome XVI, Daunou, *Discours sur l'état des lettres*.

Recueils de fabliaux : *Fabliaux et contes des poëtes français des* XIe, XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles*, publiés par Et. Barbazan (Paris, 1756, 5 vol. in-12); *Fabliaux et contes*, publiés par le même, édition augmentée, revue par Méon (Paris, 1808, 4 vol. in-8°, figures); *Recueil de fabliaux et contes inédits*, par Méon (Paris, 1823, 2 vol. in-8°); *Fabliaux ou contes, fables et romans*, traduits ou les *fabliaux* se composaient, se récitaient dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les sociétés de l'Europe occidentale, pour n'en avoir pas eu connaissance. Il était né avant la mort de Rutebeuf et de bien d'autres trouvères; il avait, dans sa jeunesse, fréquenté des troubadours, et peut-être même séjourné ou voyagé en France. Il rassemblait de toutes parts les matériaux de son *Décaméron*; les poëmes français qui en contenaient un grand nombre étaient alors récents et trop renommés pour qu'il n'eût pas l'envie et les moyens d'en profiter. Que sa prose les ait surpassés et fait oublier, ce point n'est pas mis en doute; mais tout nous porte à croire qu'ils lui étaient plus accessibles que les modèles primitifs, nés de l'Orient et bien éloignés depuis qu'il n'y avait plus de croisades. Après Boccace, il nous paraît infiniment probable que Sabadino et Sacchetti, qui ont écrit vers 1400, connaissaient les *fabliaux* des trouvères, qu'ils y ont puisé à pleines mains, et nous ne craignons pas d'en dire autant du Poggo, d'Arlotto, de Masuccio, auteurs de facéties et de contes au XVe siècle. A plus forte raison croirons-nous puisées, en partie, à cette source les *Cent nouvelles*, écrites en prose française, à la cour de Bourgogne, avant 1456 : les rédacteurs de ce recueil étaient à peine à un siècle et demi de distance de Rutebeuf et de Jean de Boves. La question devient plus problématique pour les nouvellistes du XVIe siècle; ceux-ci disposaient déjà du travail de ceux du XIVe et du XVe, et c'était un fonds assez riche pour leur suffire. Cependant il ne serait pas impossible encore que la reine de Navarre, Desperriers, Béroalde de Verville, Henri Estienne et Guillaume Bouchet aient recouru directement aux compositions des trouvères qui les avaient rimées trois cents ans auparavant. Cette remarque ne serait pas justifiée pour les Italiens Malespini, Granucci, Bandello, Domenichi, Sansovino, Straparola; et elle ne pourrait atteindre ni Bebelius, ni Friochlin, ni d'autres Allemands ou Hollandais, compilateurs latins d'historiettes facétieuses, quoiqu'on retombe sans cesse, en parcourant tous ces recueils, sur des sujets traités par les trouvères. Quant à nos écrivains français du XVIIe siècle, ils n'avaient nul besoin et presque plus aucun moyen de remonter si haut : ils trouvaient à leur portée, et en des idiomes plus intelligibles, tous les matériaux qu'il leur plaisait de mettre en œuvre; Boccace et ses nombreux successeurs étaient à leur disposition. Nous ne dirons donc pas avec Caylus que Molière et La Fontaine passaient leur vie à lire et à relire les *fabliaux :* ces vieilles poésies, toutes manuscrites alors et enseveli matériel de leur culte et donnèrent le nom de *désert* aux lieux écartés qui leur servaient de sanctuaire. Les familles réformées de Nîmes s'étaient donné rendez-vous le 1er janvier 1756 au désert, pour consacrer à Dieu une nouvelle année de périls, d'abnégation et de courage. L'*assemblée* était formée à peine quand elle fut surprise par les soldats de Louis XV; chacun cherche son salut dans la fuite. Jean Fabre, alors âgé de vingt-neuf ans, se trouve bientôt en lieu de sûreté; mais, regardant autour de lui et n'apercevant pas son vieux père, il revient sur ses pas, et, le voyant prisonnier, se jette au milieu des soldats, supplie le vieillard de lui céder sa place, sur ses refus le saisit à bras-le-corps, et, à deux reprises, l'arrache malgré lui à ses gardiens. Le sergent qui commandait le détachement accorde au fils, comme une faveur signalée, l'autorisation de prendre la place du père, pendant que ce dernier, âgé de soixante-dix-huit ans, est emmené de force par quelques amis. Jean Fabre resta donc entre les mains des soldats avec un ami de son père, nommé Jean Turges, arrêté pour le même crime, et sa première action fut de calmer quelques protestants indignés qui s'armaient de pierres et menaçaient de les jeter aux soldats si leurs deux prisonniers n'étaient délivrés. « C'étaient là, dit M. le pasteur A. Coquerel fils, des manifestations imprudentes, auxquelles les troupes répondaient par des décharges de mousqueterie, et qui, dans les mémoires envoyés à Versailles, faisaient accuser les assemblées protestantes de révolte à main armée. » Jean Fabre fut écouté de ses compagnonnaires, qui consentirent à toute résistance et laissèrent conduire les deux captifs à la citadelle. Le dévouement de Fabre n'était pas sans exemple parmi les huguenots, mais il ne réussit pas toujours si bien. Il le mon trait auparavant, près de Clairac, un jeune homme appelé Bareire avait essayé en vain de remplacer son vieux père entre les mains des dragons du roi. Un soldat impatienté répondit à ses instances en le tuant d'un coup de fusil. Jean Fabre, après avoir langui plus de deux mois dans les prisons, fut traduit à Montpellier devant le duc de Mirepoix, commandant en chef la province du Languedoc. Déjà le nom du forçat volontaire était dans toutes les bouches. Le duc imagina d'exploiter contre les protestants eux-mêmes l'attendrissement général. Il offrit à Fabre et à Jean Turges, condamnés aux galères à perpétuité par jugement du mars 1756, leur grâce entière, à condition que Paul Rabaut, l'infatigable pasteur du désert, le chef vénéré des protestants de France, consentirait à sortir du royaume. Ce piége ne réussit point. Les grâces auxquelles M. de Mirepoix mettait un tel prix furent froidement refusées. Jean Fabre et son compagnon endossèrent donc la livrée du crime. C'était ainsi que, au nom d'une religion de paix et de miséricorde, les catholiques traitaient alors leurs frères; c'était ainsi que les huguenots, à leur tour, traitaient peu de distance qui sépare leurs dogmes des dogmes catholiques.

Au bagne de Toulon, de dures épreuves attendaient le fils héroïque; le comte de Saint-Florentin, alors ministre de Louis XV, donna les ordres les plus sévères contre lui, et menaça d'une prompte disgrâce ceux des officiers de la marine qui s'étaient empressés d'adoucir le sort de ce malheureux. Ce ministre, qui croyait encore pouvoir convertir tous les Français à la religion du roi, s'irritait de la renommée de Jean Fabre et du retentissement qu'obtenait sa noble action. « Il semble avoir pris à tâche de donner le change à la opinion, dit M. Coquerel, et d'écraser sous son despotisme dédaigneux le forçat dont on parlait trop et dont les souffrances imméritées attendrissaient trop les cours. L'instinct et l'expérience consommée de ce tyran subalterne ne le trompaient point. L'admiration, l'émotion qu'inspira Fabre servirent puissamment ces deux objets des haines invétérées de Saint-Florentin, l'*Eglise prétendue réformée* et la liberté de conscience. »

Plus de six années se passèrent, pendant lesquelles sa famille, ses amis, ses coreligionnaires ne cessèrent de solliciter la grâce de Jean Fabre, toujours refusée par l'inflexible Saint-Florentin. La duc de Choiseul, ministre de la marine, fut enfin instruit de l'histoire du galérien. Plus juste et plus humain que son collègue, il s'empressa de briser ses fers par un brevet de congé qu'il présenta à la signature du roi le 13 mai 1762. Le 22 du même mois, Jean Fabre vit s'ouvrir devant lui les portes du bagne de Toulon. Il devait ce brevet de congé à l'intervention d'un des frères Johannot, négociants protestants réfugiés à Francfort-sur-le-Main, lancétres de deux autres frères du même nom, Alfred et Tony Johannot, célèbres de nos jours comme peintres et dessinateurs. Saint-Florentin, à l'insu de qui le congé de Fabre avait été obtenu, irrité de cette indulgence, ne trouva rien de mieux, pour en diminuer le retentissement, que de gracier lui-même le compagnon de Fabre, Jean Turges, comme s'il eût reconnu quelque défaut de forme ou quelque méprise dans la double arrestation du 1er janvier 1756. L'irritation du ministre vint à la connaissance de Fabre, qui dut se cacher et retarder encore son mariage, que les événements avaient si cruellement empêché jusque-là. Le manque de ressources et la position précaire du forçat, qui se trouvait en dehors de

la société tant que sa réhabilitation n'était pas prononcée, rendaient l'union des deux parents encore une fois impossible. Cette réhabilitation, M. de Saint-Florentin la refusa avec opiniâtreté. Cependant, Fabre était de plus en plus célèbre, quoiqu'il y songeât peu dans la petite ville de Ganges, où il avait repris la fabrication des bas de soie. De hauts personnages s'intéressèrent à lui. La duchesse de Grammont, sœur de M. de Choiseul, voulut, à son passage à Nîmes, voir la mère du forçat; le duc et la duchesse de Fitz-James, le prince de Beauveau, gouverneur du Languedoc, la duchesse de Villeroi, s'inquiétèrent de ce fils héroïque, martyr de sa foi religieuse. On essaya, à la même époque, de reléguer au rang des fables le sacrifice du jeune protestant. L'officier qui commandait les troupes envoyées au *désert* le 1er janvier 1756 nia le fait. Mais le sergent qui avait consenti à l'échange rétablit la vérité. Ce sergent, nommé Massol, était devenu aide-major du même régiment et se trouvait à Dié au moment où l'acte généreux de Fabre était discuté. Fabre, voulant effacer toute ombre de soupçon dans l'esprit du prince de Beauveau et de la duchesse de Villeroi, partit sur-le-champ pour Die, quoique malade, au plein hiver et par des chemins impraticables. Massol lui donna le certificat le plus affirmatif. Muni de preuves authentiques, M. de Beauveau finit par arracher à M. de Saint-Florentin une réhabilitation qui devenait chaque jour plus difficile à refuser. Jean Fabre reçut son brevet de grâce et de réhabilitation au mois de mai 1768. Déjà à cette époque son dévouement filial avait fourni à l'Enouillot de Falbaire le sujet d'un drame : l'*Honnête criminel*, qui, joué en 1767 chez la duchesse de Villeroi, avait obtenu un grand succès d'attendrissement. Fenouillot de Falbaire, dont la piece avait été interdite à Paris, ne fut pas étonné du succès éclatant de son drame. C'était sur l'indication de Marmontel que Fenouillot de Falbaire avait écrit son drame. Cet ouvrage, traduit en plusieurs langues, obtint un succès presque universel, mais ce ne fut qu'au bout de vingt ans et quand la Révolution eut triomphé que Paris put aller l'applaudir sur le théâtre de la République. V. l'HONNÊTE CRIMINEL et FALBAIRE (Fenouillot de) dans ce Dictionnaire.

Un jour, à son extrême surprise, Fabre avait reçu du duc de Choiseul un paquet où sa propre histoire était racontée dans ce drame, intitulé l'*Honnête criminel*, titre prétentieux et mal choisi, car Fabre n'avait rien d'un criminel, et l'épithète d'honnête ne rendait bien incomplétement les sentiments qu'inspire sa conduite. En écrivant ce drame, l'auteur croyait que son héros avait cessé de vivre; quand M. de Mirepoix mettait un tel prix furent froidement refusées. Jean Fabre et son compagnon endossèrent donc la livrée du crime. C'était ainsi que, au nom d'une religion de paix et de miséricorde, les catholiques traitaient alors leurs frères; c'était ainsi que les huguenots, à leur tour, traitaient peu de distance qui sépare leurs dogmes des dogmes catholiques.

Au bagne de Toulon, de dures épreuves attendaient le fils héroïque; le comte de Saint-Florentin, alors ministre de Louis XV, donna les ordres les plus sévères contre lui, et menaça d'une prompte disgrâce ceux des officiers de la marine qui s'étaient empressés d'adoucir le sort de ce malheureux. Ce ministre, qui croyait encore pouvoir à convertir tous les Français à la religion du roi, s'irritait de la renommée de Jean Fabre et du retentissement qu'obtenait sa noble action. « Il semble avoir pris à tâche de donner le change à l'opinion, dit M. Coquerel, et d'écraser sous son despotisme dédaigneux le forçat dont on parlait trop et dont les souffrances immérितées attendrissaient trop les cours. L'instinct et l'expérience consommée de ce tyran subalterne ne le trompaient point. L'admiration, l'émotion qu'inspira Fabre servirent puissamment ces deux objets des haines invétérées de Saint-Florentin, l'*Eglise prétendue réformée* et la liberté de conscience. »

Plus de six années se passèrent, pendant lesquelles sa famille, ses amis, ses coreligionnaires ne cessèrent de solliciter la grâce de Jean Fabre, toujours refusée par l'inflexible Saint-Florentin. La duc de Choiseul, ministre de la marine, fut enfin instruit de l'histoire du galérien. Plus juste et plus humain que son collègue, il s'empressa de briser ses fers par un brevet de congé qu'il présenta à la signature du roi le 13 mai 1762. Le 22 du même mois, Jean Fabre vit s'ouvrir devant lui les portes du bagne de Toulon. Il devait ce brevet de congé à l'intervention d'un des frères Johannot, négociants protestants réfugiés à Francfort-sur-le-Main, lancétres de deux autres frères du même nom, Alfred et Tony Johannot, célèbres de nos jours comme peintres et dessinateurs. Saint-Florentin, à l'insu de qui le congé de Fabre avait été obtenu, irrité de cette indulgence, ne trouva rien de mieux, pour en diminuer le retentissement, que de gracier lui-même le compagnon de Fabre, Jean Turges, comme s'il eût reconnu quelque défaut de forme ou quelque méprise dans la double arrestation du 1er janvier 1756. L'irritation du ministre vint à la connaissance de Fabre, qui dut se cacher et retarder encore son mariage, que les événements avaient si cruellement empêché jusque-là. Le manque de ressources et la position précaire du forçat, qui se trouvait en dehors de

torrents et des rivières (Paris, 1797, in-4°); *Traité complet sur la théorie et la pratique du nivellement* (Paris, 1812).

FABRE (François-Xavier-Pascal), peintre français, élève de David, membre correspondant de l'Institut, né à Montpellier en 1766, mort dans la même ville en 1837. Il remporta le grand prix en 1787, séjourna longtemps à Rome, puis à Florence, où l'on prétend qu'il épousa secrètement la célèbre comtesse d'Albany, qui le fit, du reste, son légataire universel en 1824. Revenu à Montpellier, Fabre laissa au musée de cette ville une précieuse collection de livres, de tableaux et d'objets d'art, à laquelle, par reconnaissance, l'administration municipale a donné son nom. Les ouvrages de Fabre se distinguent par une grande richesse de couleur, une à une pureté de style toute classique. On cite particulièrement : la *Mort de Milon de Crotone; Suzanne entre les deux vieillards;* la *Sainte Famille;* la *Mort de Philopœmen*. Fabre réussit également dans le paysage, dans le portrait et dans la peinture d'histoire.

FABRE (Marie-Joseph-Victorin), littérateur français, célèbre par les nombreuses palmes académiques que lui ont valu ses écrits, né à Jaujac (Ardèche) en 1782, mort en 1833. Il fit ses études à Lyon, vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, et débuta par un *Eloge de Boileau* (1805) et des *Opuscules* en vers et en prose (1806, in-8°) qui, lui méritèrent l'honneur d'être admis dans le cercle littéraire et philosophique d'Auteuil. Outre deux prix qu'il remporta en province, il fut couronné cinq fois par l'Institut, pour les ouvrages suivants : *Discours en vers sur les voyages* (1807); *Eloge de Pierre Corneille* (1808); *Eloge de La Bruyère* (1810), *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle* (1810); les *Embellissements de Paris*, poëme (1811). Le style de Victorin Fabre est à la fois coloré et nerveux, souple et élevé. Dans ses *Eloges*, il s'élève à des mouvements d'éloquence qui éclipsent tout ce que Thomas avait écrit de meilleur en ce genre. L'indépendance dont il fit preuve lui ferma les portes de l'Institut. Il ne fut reçu seul, avec Delille, de répondre à l'appel fait aux poëtes pour célébrer le mariage de Napoléon et la naissance du roi de Rome. En 1813, l'empereur, désirant que l'oraison funèbre du maréchal Lannes fût confiée à sa plume, dit, à cette occasion : « M. Fabre refuse tout; mais il s'agit ici de réveiller le sentiment de la défense nationale : il ne refusera pas. » Il accepta en effet, mais à la condition qu'on n'ajouterait pas un mot à son discours. De 1810 à 1811, et en 1823, il fit à l'Athénée de Paris un cours *Sur les principes de la société civile*, travail de longue haleine, qui convenait peu à la nature du talent et qu'il ne devait pas achever. En 1829, il fonda le journal la *Tribune*, qui devint, en 1830, l'organe de l'opinion républicaine modérée, mais qui, après sa mort, prit des allures beaucoup plus hardies. Ses œuvres ont été réunies et publiées par Sabatier (Paris, 1844-1845, 4 vol. in-8°).

FABRE (Jean-Raymond-Auguste), poëte français, né à Jaujac (Ardèche) en 1792, mort en 1839. Il était frère du précédent. Il fut lié de la plus profonde affection avec Victorin, qu'il suivit à Paris et qui lui apprit les secrets de la composition, du style et les délicatesses du goût. Auguste Fabre a écrit avec succès des ouvrages en vers et en prose, et a collaboré à la rédaction de la *Tribune* jusqu'en 1831. On a de lui : la *Calédonie*, poëme (1823, in-8°), où l'on trouve des beautés épiques de premier ordre et de nobles sentiments exprimés en beaux vers; *Histoire du siége de Missolonghi* (1826); la *Révolution de* 1830 *et la véritable sagesse politique* (1833, 2 vol. in-8°), ouvrage destiné à combattre les théories nouvelles préconisées par les hommes ardents du parti auquel appartenait l'auteur.

FABRE (Jean-Antoine), économiste français, né à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1794. Il se livra pendant longtemps à l'enseignement, puis devint avocat à Toulouse en 1823. M. Fabre a publié, outre des articles dans les journaux, les ouvrages suivants : *Solution du problème social par l'association de l'agriculture et des capitaux* (Paris, 1848, in-8°); *Crédit foncier ou Banque immobilière* (Paris, 1849); *De la prospérité publique* (Paris, 1855).

FABRE (Antoine-François-Hippolyte), médecin français, né à Marseille en 1797, mort en 1853. Il fut reçu docteur à Paris en 1824, eut la rédaction en chef de la *Clinique des hôpitaux* (1827), fonda, en 1828, la *Lancette française*, où il défendit la liberté de l'enseignement médical et attaqua, avec un zèle d'un apôtre, le monopole de la Faculté, les cours des professeurs, les travers des étudiants, les abus de toute sorte, dans une série de satires en vers pleines de verve, qu'il réunit, en 1840, sous le titre de *Némésis médicale* (2 vol. in-8°). On lui doit encore : *Du choléra-morbus de Paris* (1832, in-12), qui valut à l'auteur le prix Montyon de 1,000 fr.; *Mémoire sur la méningite tuberculeuse chez les enfants* (1836), excellente monographie, qui obtint un nouveau prix de 3,000 fr.; *Dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers* (1840-1841, 8 vol. in-8°), etc.

FABRE (Paul-André), magistrat français, né à Paris en 1809, mort à Versailles en 1871. Il fit ses études de droit dans sa ville natale et acheta, en 1839, une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Une rare intelligence du droit, une parole élégante toujours, souvent éloquente, le mirent au premier rang de son ordre, dont il fut le président de 1856 à 1859, et il devint l'avocat le plus occupé de la cour de cassation. Ce fut lui notamment qui fut chargé de soutenir les droits de la famille d'Orléans, spoliée par le décret du 22 janvier 1852. En 1861, il se démit de sa charge et fut nommé, à la fin de l'année suivante, avocat général à la cour de cassation. M. Paul Fabre a rempli ces fonctions avec beaucoup de distinction. Le discours de rentrée qu'il prononça en 1865, et qui a pour sujet les *Etablissements de saint Louis*, fut particulièrement remarqué. L'année suivante, il devint officier de la Légion d'honneur. Le 22 janvier 1870, cet éminent magistrat fut nommé procureur général près la cour de cassation, en remplacement de M. Delangle. « La distinction de ses manières, dit M. X. Feyrnet, son aménité, une gravité mêlée de charme lui gagnent aisément toutes les sympathies, et il n'est pas d'homme de talent pour qui il ait paru plus facile et plus doux d'être juste. On pourrait d'un mot définir M. Paul Fabre : le contraire de M. Dupin. » Il était le neveu de M. Odilon Barrot. Outre ses plaidoyers et ses réquisitoires, on lui doit une *Notice sur le président Nicias Gaillard* (1865, in-8°).

FABRE (Jean), jurisconsulte français. V. FABER.

FABRE DE L'AUDE (Jean-Pierre), président du Tribunal, sénateur et pair de France, né à Carcassonne en 1755, mort du choléra en 1832. D'abord avocat au parlement de Toulouse, puis procureur-syndic de son département en 1791, il sortit de France pendant la Terreur, rentra après le 9 thermidor, et siégea au conseil des Cinq-Cents de 1795 au 18 brumaire. Il devint alors membre du Tribunat, puis président de ce corps, passa au Sénat en 1807, avec le titre de comte, fut nommé, en 1810, procureur général du conseil du sceau des titres, et n'en vota pas moins, en 1814, la déchéance de Napoléon, dont il avait été un des plus intrépides adulateurs dans les jours de prospérité. Il prit part à la rédaction des bases constitutionnelles que Louis XVIII adopta à Saint-Ouen, fut élevé par ce prince à la pairie, eut assez de souplesse pour conserver son siége au retour de l'empereur, se prononça de nouveau contre lui après la défaite de Waterloo, fut exclu de la Chambre des pairs à la seconde Restauration, mais obtint d'y rentrer en 1819. Il fut lui rendre cette justice qu'il défendit, dès lors, les libertés constitutionnelles. Pendant sa carrière législative, il montra beaucoup de talent dans les questions financières. La France lui doit la régularisation de l'impôt sur les boissons, l'unité de la contribution foncière, la création de la régie des droits-réunis (1804), etc.

FABRE DE CASTELNAUDARY (Pierre-Jean), médecin français, né à Castelnaudary, où il vécut durant la première moitié du XVIIe siècle. Fabre fit ses études et fut reçu docteur à la Faculté de Montpellier, puis alla exercer la médecine dans sa ville natale, où il acquit une grande renommée. De sa vie, on ne sait que peu de chose; lui-même, dans un de ses livres (*Curationes variorum morborum*), nous apprend qu'à Toulouse, où il était fréquemment appelé, il avait guéri la Mlle Charles, âgée d'environ vingt ans, d'une affection grave, qu'il la guérit, et que cette demoiselle, noble et riche par son origine, voulut l'épouser en récompense de ses services; il en eut plusieurs enfants. On ignore la date de sa mort; mais on sait qu'en 1650 il vivait encore, puisque, à cette époque, Auguste Hauptmann, le médecin de Dresde, lui adressa un ouvrage : *De viva mortis imagine*, imprimé à Francfort. Fabre de Castelnaudary était autant alchimiste que médecin; il dut sa célébrité à l'emphase avec laquelle il vanta l'efficacité de ses remèdes chimiques et de ses préparations hermétiques. A tout propos il faisait intervenir l'alchimie; selon lui, « la chirurgie n'a d'autre but que de nous apprendre à connaître le baume interne naturel du corps humain, par lequel toutes parties sont conservées, nourries et réparées. » Tous ses ouvrages sont écrits dans ce style et ont été fort en vogue, quoiqu'ils ne soient que ridicules. On les réimprima plusieurs fois, et on les traduisit en diverses langues, ce qui, dit la *Biographie médicale*, fait peu d'honneur aux lumières et à la sagacité de ses contemporains. On a de Fabre de Castelnaudary : *Palladium spagyricum* (Toulouse, 1624, in-8°; Strasbourg, 1632); *Chirurgia spagyrica, in qua de morbis cutaneis omnibus methodice agitur, et curatio eorum cita, tuta et jucunda tractatur* (Toulouse, 1626; Strasbourg, 1632); *Insignes curationes variorum morborum, quos medicamentis chymicis jucundissima methodo curavit* (Toulouse, 1627; Strasbourg, 1632); *Myrothecium spagyricum, seu pharmacopea chymica, etc.* (Toulouse, 1628, 1646; Leipzig, 1632); *Traité de la peste selon la doctrine des médecins spagyriques* (Toulouse, 1629; Castres, 1653); *Thesaur